



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Mesures de prévention et de protection contre les risques d'incendie dans les terrains de camping**

**05 décembre 2023**

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales**

# La réglementation relative au débroussaillage aux abords des installations...

**- En zone de Défense de la Forêt Contre les Incendies, le débroussaillage est une obligation réglementaire à la charge des propriétaires de bâtis, installations, ouvrages...**

→ Arrêté Préfectoral du 28 mars 2023 (AP-DDTM-SEFSR-2023087-0001) relatif aux mesures de prévention des incendies de forêts et milieux naturels





# DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

## PRÉVENTION INCENDIE



Accueil ▾

Le risque Feux de  
Forêt dans les PO

L'emploi du feu ▾

Les Obligations  
de débroussailler

La sécurisation  
des habitats ▾

La circulation  
dans les massifs

Les brûlages de  
les P.O ▾

Accueil >> [Les obligations de débroussailler](#) >> Suis-je concerné par l'obligation de débroussaillage?

## SUIS-JE CONCERNÉ PAR L'OBLIGATION DE DÉBROUSSAILLEMENT?

Cartographie dynamique des secteurs soumis aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

Une cartographie est accessible pour localiser les zones concernées par les OLD :



<a href="#">Guide d'utilisation et restrictions d'usage</a>	<a href="#">lien vers le guide</a>
<a href="#">Zonage d'applications des OLD</a>	<a href="#">lien vers la carto dynamique</a>

### LES OBLIGATIONS DE DÉBROUSSAILLER

> [Suis-je concerné par l'obligation de débroussaillage ?](#)

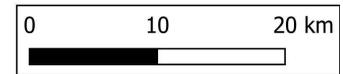
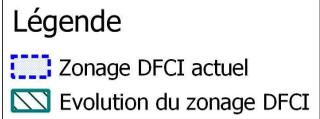
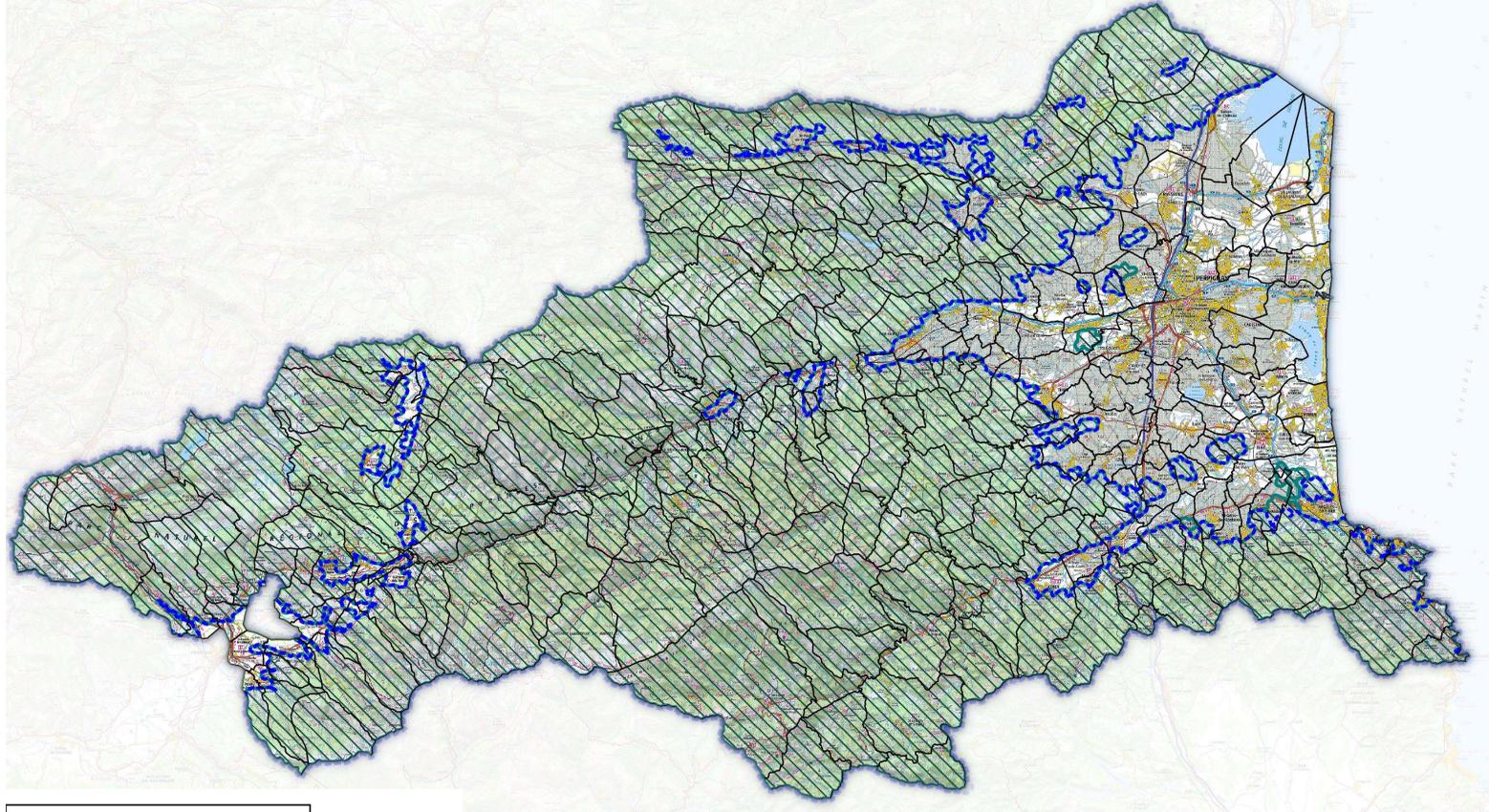
> [Les obligations du particulier](#)

> [Mise en oeuvre des obligations de débroussaillage](#)

> [Les différents cas de voisinage](#)

> [Guide pratique du débroussaillage](#)

# Evolution du zonage de Défense de la Forêt Contre les Incendies Application des Obligations Légales de Débroussaillage



# La réglementation relative au débroussaillage aux abords des installations...

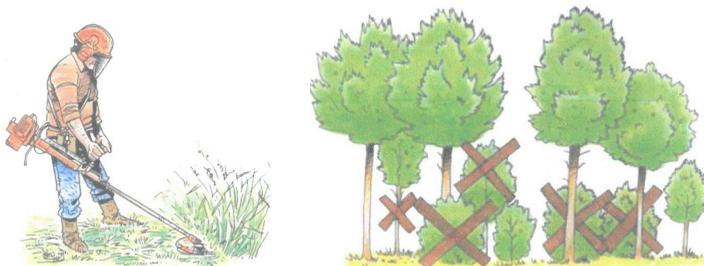
## Les mesures à entreprendre

Débroussailler sur 50 mètres aux abords des constructions chantiers et installations de toutes natures

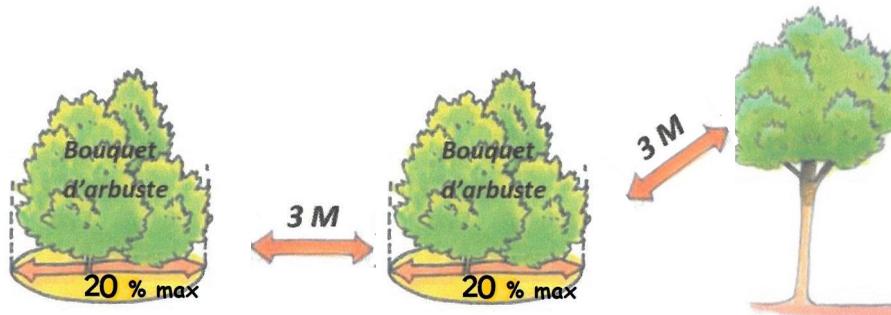
Dégager les voies d'accès aux habitations (gabarit 4 x 4 mètres)

Un périmètre débroussaillé conforme autour des habitations est nécessaire afin de permettre une lutte efficace pour :

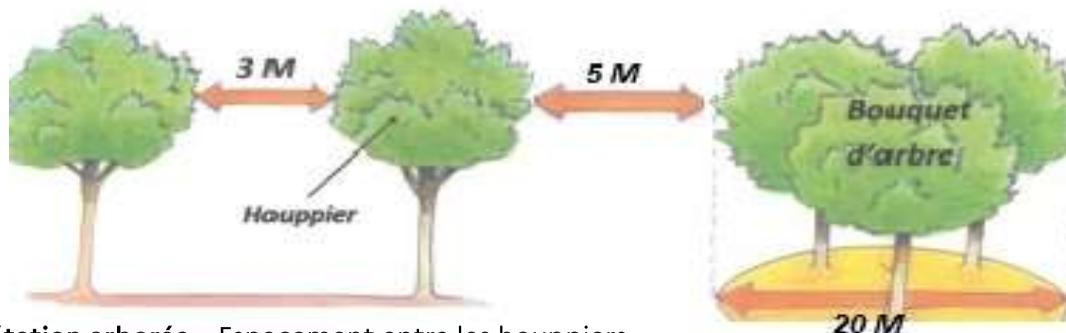
- protéger les personnes, les biens et la forêt
- limiter l'intensité et la propagation de ce feu aux parcelles voisines
- améliorer la sécurité et l'efficacité des secours



1. Végétation herbacée et broussailles à éliminer – L'état débroussaillé est à maintenir

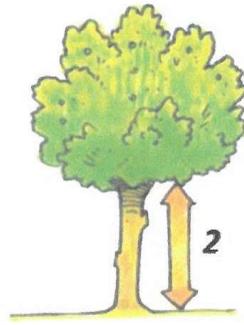


2. Végétation ornementale – Occupation inférieure à 20 % de la surface du terrain – Espacement entre massifs

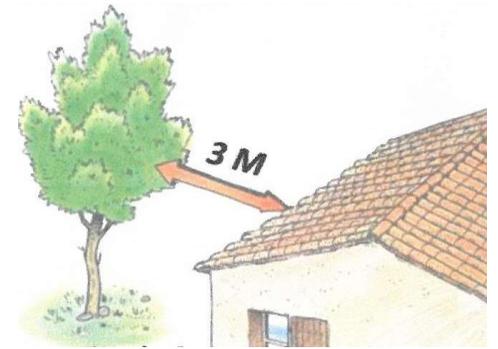


3. Végétation arborée – Espacement entre les houppiers

# Comment débroussailler ?

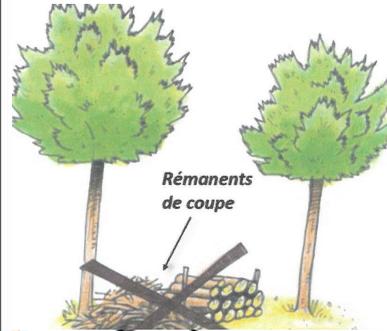


2 M Ou 1/3 de la Hauteur si l'arbre est inférieur à 6m

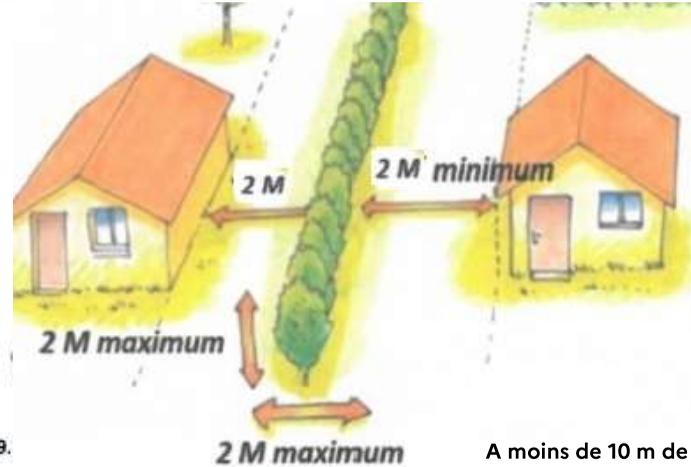


4. Elagage des arbres. 2 m (ou 1/3 de l'arbre si sa hauteur est supérieure à 6 m).

5. Végétation à proximité des bâtiments. - Si l'arbre a un intérêt patrimonial ou paysager, l'isoler de 5 m de toute autre végétation et couper les branches en contact avec une ouverture ou la charpente.



8.



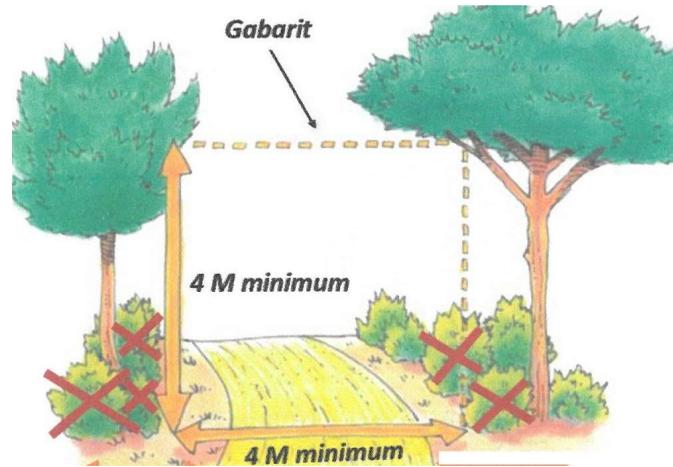
9.

6,7 et 8. Elimination des arbres secs, des branches sèches, des rémanents :

9. Haies – Distance par rapport au bâtiment et à la végétation

A moins de 10 m de la maison la hauteur de la haie doit être inférieure à 2 m

# Comment débroussailler ?



Accès privé à la parcelle :  
gabarit pour l'intervention des  
secours 4 m / 4 m



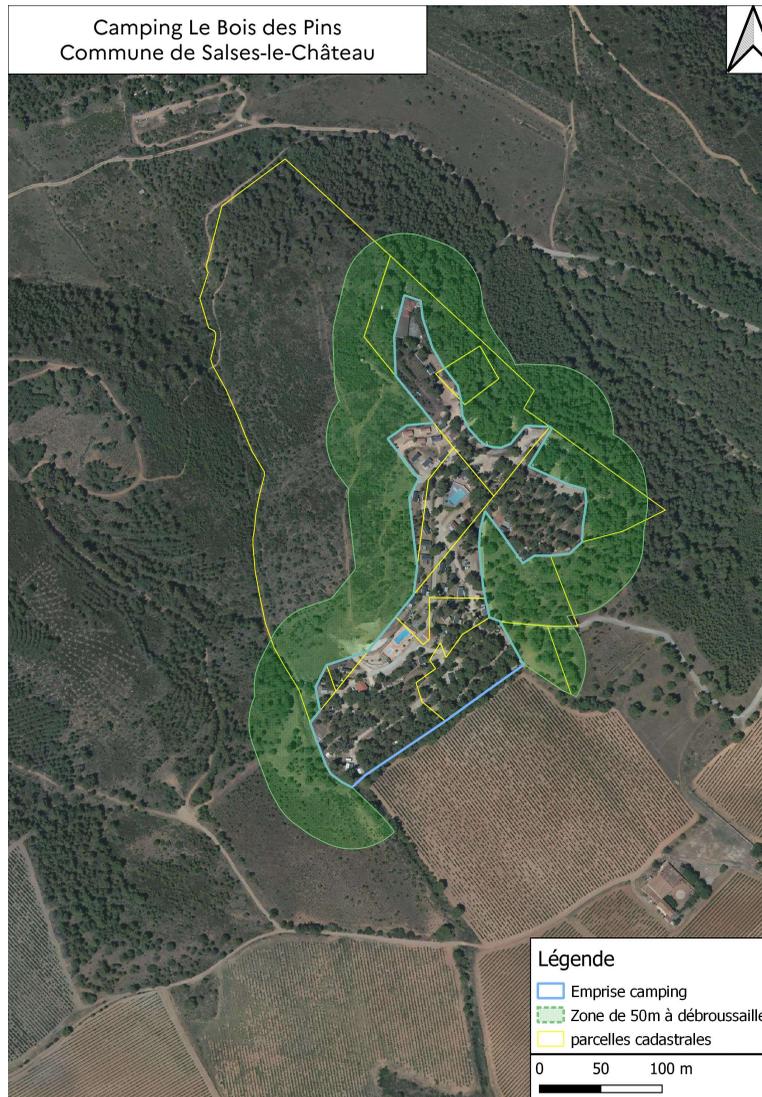
**Intervention sur le fond voisin – le propriétaire du (A) demande une autorisation d'intervention au propriétaire du terrain limitrophe (B) par lettre recommandée avec AR. En cas de refus ou à défaut de réponse à l'issue d'un mois, l'obligation de débroussaillage sera à la charge du propriétaire B. ATTENTION, la portée du débroussaillage peut atteindre 100m, vérifiez vos obligations.**

*Les précisions sur les obligations légales de débroussaillage (OLD) ainsi que la lettre type pour la demande d'intervention sur le fond voisin sont disponibles sur le site : [www.prevention-incendies66.com](http://www.prevention-incendies66.com)*

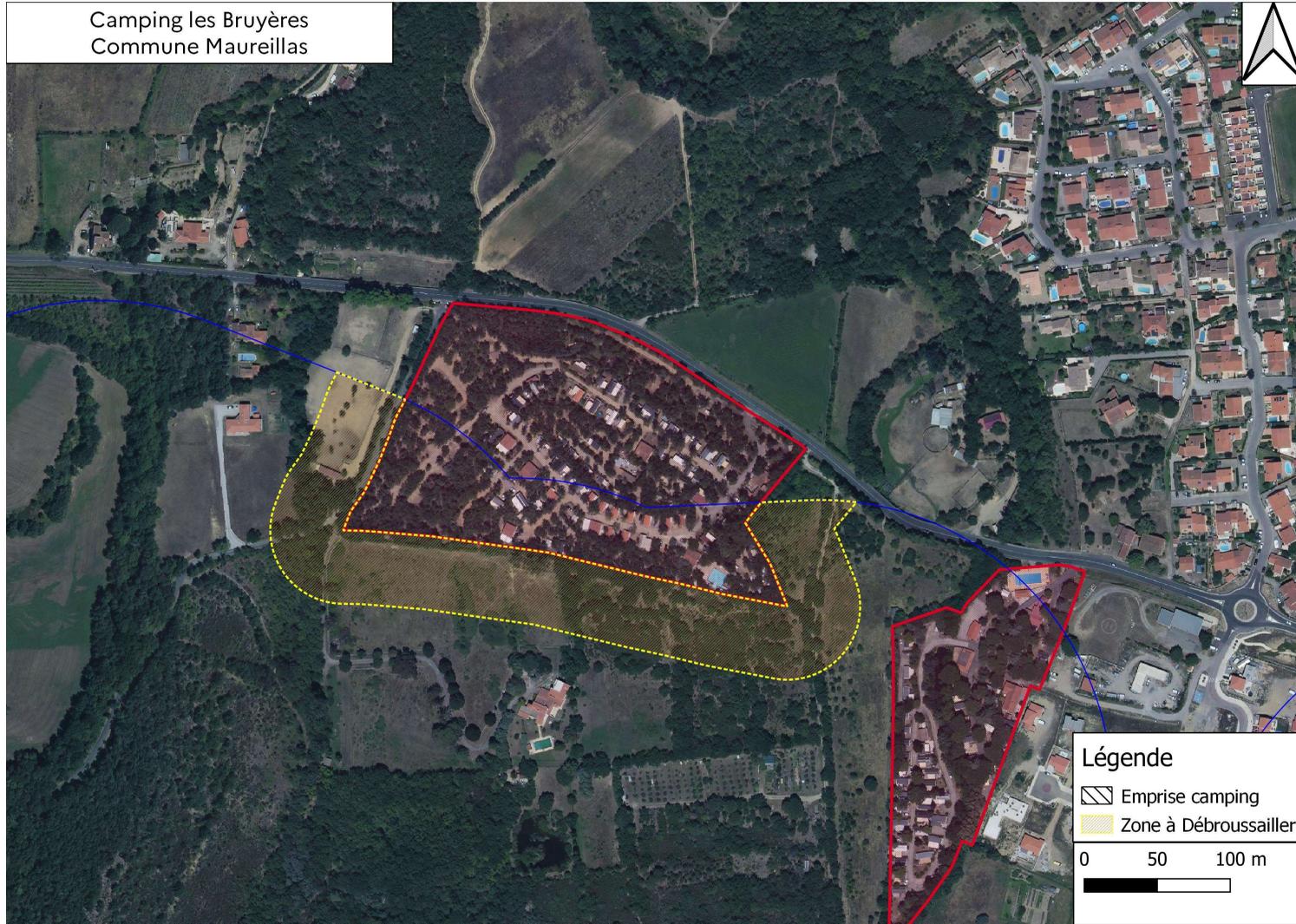
Exemple de  
mise à distance  
conforme aux  
prescriptions  
de l'arrêté  
préfectoral



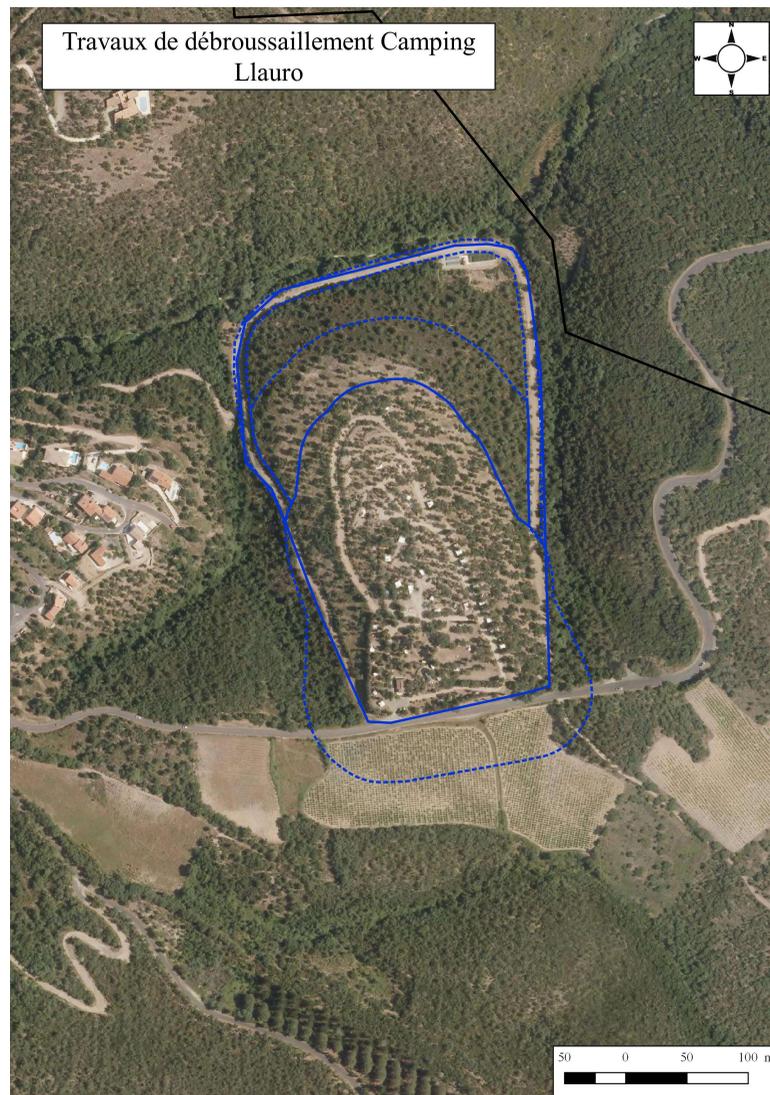
# Comment débroussailler ?



# Comment débroussailler ?



# Comment débroussailler ?



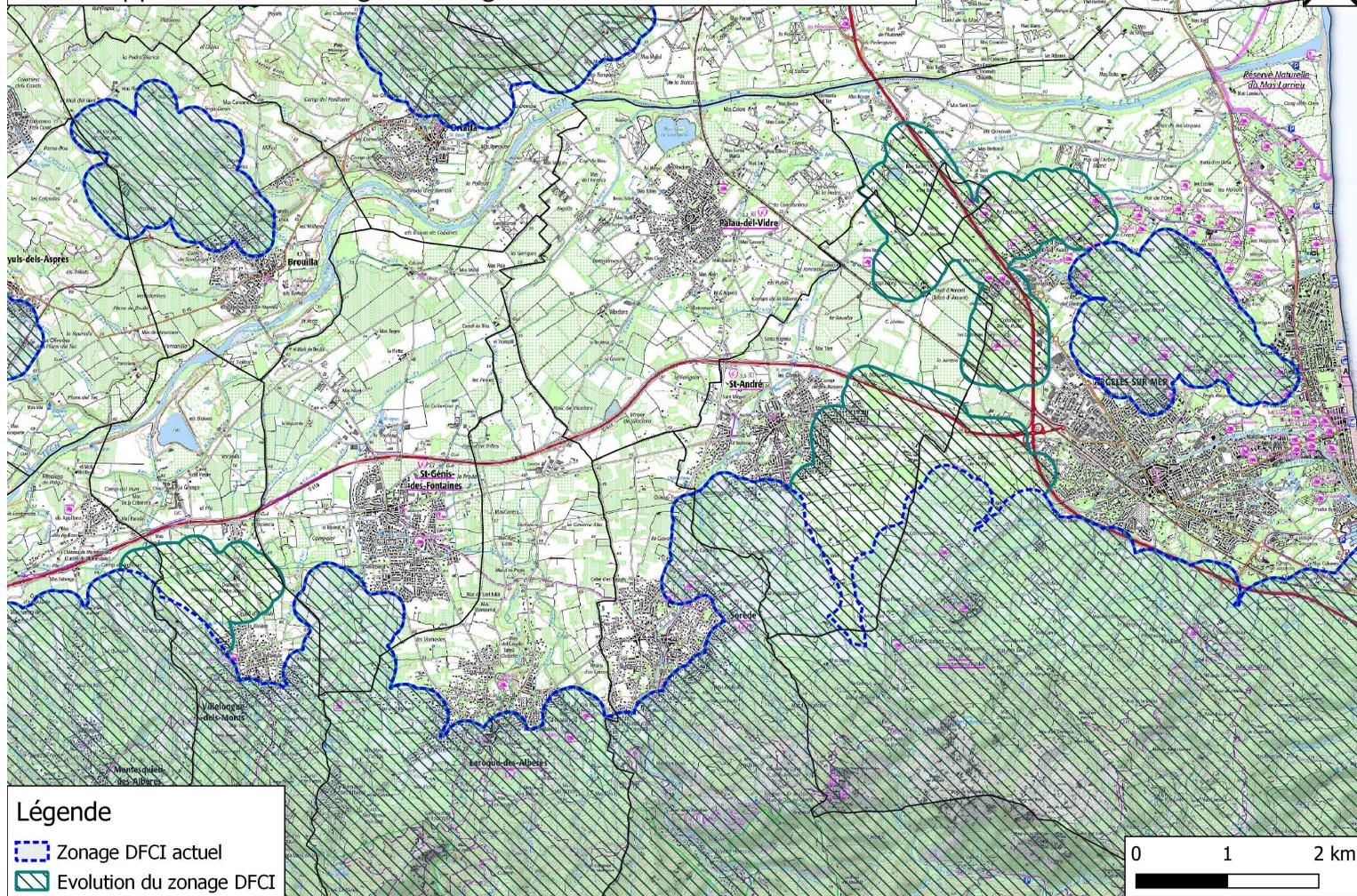
# La réglementation relative au débroussaillage aux abords des installations...

**- Extension de la zone de Défense de la Forêt Contre les Incendies, zonage en évolution régulière**

→ Arrêté inter- ministériel en janvier 2024 qui va étendre le zonage DFCI et donc la zone soumise aux OLD



## Evolution du zonage de Défense de la Forêt Contre les Incendies Application des Obligations Légales de Débroussaillage



# La réglementation relative au débroussaillage aux abords des installations et à l'intérieur...

## - Depuis le 10 juillet 2023 en zone DFCI

→ les OLD s'appliquent à l'intérieur du camping (7° Sur les terrains mentionnés aux articles L. 443-1 à L. 443-3 dudit code (CU : création d'un terrain de camping[...]), sur une profondeur de 50 mètres

→ les travaux mentionnés à l'article L.134-6 sont à la charge du gestionnaire du camping



# La réglementation relative au débroussaillage aux abords des installations et à l'intérieur...

## Recommandations actuelles concernant le débroussaillage à l'intérieur de tous les campings du département

Arrêté Préfectoral du 17 février 2014 (AP-DDTM-SEFSR-2019105-0001) relatif aux mesures de prévention et de protection contre les risques d'incendie et les risques naturels prévisibles dans les terrains de camping

- taille régulière des haies et nettoyage au pied des arbres
- distance entre haies et installations diverses (absence de contact)
- toiture à nettoyer régulièrement
- absence de matériaux entreposés aux abords

# Importance de la végétation et des haies de séparation des emplacements



# Importance de la végétation et des haies de séparation des emplacements



# Importance de la végétation et des haies de séparation des emplacements



# Importance de la végétation et des haies de séparation des emplacements



# Importance de la végétation et des haies de séparation des emplacements



# Importance de la végétation et des haies de séparation des emplacements



# Règles de débroussaillage au camping

- respecter une distance minimale entre les haies et les HLL (interne et périmétrale)
- respecter une distance minimale entre les haies et toutes types de végétation (arbres)
- les haies doivent être constituées d'essences à faible intensité au feu

Sensibilité moyenne	Sensibilité Forte
Aubépine	Cyprès, Thuyas
cotoneasters	Mimosas
Eleagnus	Fusains
Pittospores, Troènes	



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer**

2, rue Jean Richepin – BP 50909

66020 PERPIGNAN Cedex

Tél : 04 68 38 12 34

Courriel : [ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr)

Site internet : [www.pyrenees-orientales.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr)